

Rapport n°6 :**DECA-BFC : Convention d'objectifs et de moyens 2022-2023**

Rapporteur (s) :	Dominique GREVEY - Président
Service – personnel référent	Rédaction : Cabinet du Président et Direction générale des services
Séance du Conseil d'administration	22 septembre 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Après 4 années d'existence, DECA-BFC, créé à l'initiative d'UBFC et de ses établissements fondateurs, accompagne des projets de création d'entreprises innovantes issues ou en lien avec la recherche. Les relations entre UBFC et DECA BFC sont définies par une convention d'objectifs et de moyens annuelle.

La convention 2022/2023, présentée en annexe, prévoit les modalités de collaboration croisée qui visent à soutenir la création d'entreprises innovantes afin d'en augmenter le nombre et la qualité. Les actions - qui donnent lieu à un reporting annuel sont les suivantes :

DECA BFC :

- réalise des revues de projets de maturation scientifique issus des laboratoires de recherche d'UBFC, pour assurer une continuité des projets, dans le cadre d'une collaboration avec la SATT SAYENS,
- réalise des actions d'information à l'entrepreneuriat notamment en direction des doctorants recrutés par les écoles doctorales d'Université Bourgogne-Franche-Comté et postdocs d'UBFC,
- participe à l'animation de séminaires de sensibilisation à l'entrepreneuriat et à l'innovation proposés aux doctorants par UBFC,
- convie le représentant du dispositif PEPITE aux comités de sélection et de suivi de DECA-BFC,
- propose aux « incubés », s'ils remplissent les conditions, le statut d'étudiant entrepreneur,
- repère, avec les représentants du dispositif PEPITE, les projets qui sont en lien avec la recherche publique et portés par les étudiants entrepreneurs et leur propose un accompagnement personnalisé en pré-incubation, en complément des formations et du coworking proposés au sein d'UBFC,
- rend accessibles les ateliers de l'entrepreneuriat de DECA-BFC aux étudiants entrepreneurs.

UBFC :

- convie DECA-BFC aux Comités de sélection des étudiants entrepreneurs organisés par le dispositif PEPITE,
- convie DECA-BFC à la journée de rencontre des structures régionales organisée par le dispositif PEPITE dans le cadre du BOOT CAMP,
- rend accessible aux « incubés » les formations dispensées dans le cadre de PEPITE,
- convie DECA-BFC lors des revues de projets organisées avec les référents des axes I-SITE.

L'association DECA-BFC recevra de la part d'UBFC une contribution financière annuelle d'un montant total de 20 000 euros (vingt mille euros).

Après 4 années d'existence, DECA-BFC a réalisé l'incubation de 75 projets. L'accompagnement auprès des porteurs de projets a, d'ores et déjà, permis la création de 53 entreprises et plus de 170 emplois (*voir annexe « bilan des actions 2021-2022 »*).

Annexes :

- **Convention d'objectifs et de moyens DECA-BFC/UBFC pour 2022-2023**
- **Bilan des actions 2021-2022**

DÉLIBÉRATION

- Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur :**
- **le contenu de la convention d'objectifs et de moyens UBFC / DECA BFC pour 2022-2023,**
 - **l'attribution d'un financement annuel de 20 000 €.**



Convention d'objectifs et de moyens entre Université Bourgogne Franche-Comté et l'association DECA-BFC

ENTRE

L'Université Bourgogne Franche-Comté, établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant son siège social au 32 avenue de l'Observatoire, 25000 Besançon, représentée par son président, Monsieur Dominique GREVEY

ET

L'association DECA-BFC – Dispositif d'Entrepreneuriat aCAadémique de Bourgogne-Franche-Comté, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,

Déclarée en préfecture de Côte d'or sous le numéro W 212009328, n° SIRET : 833 661 499 00016

Dont le siège social est situé à Maison Régionale de l'innovation, 64 A rue Sully 21 000 Dijon,

Représentée par Monsieur François ROCHE-BRUYN en sa qualité de Président

Ci-après dénommée « DECA-BFC »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Après 4 années d'existence, DECA-BFC, créé notamment à l'initiative des 8 établissements d'enseignement supérieur de Bourgogne – Franche-Comté, a réalisé l'incubation de 85 projets. L'accompagnement auprès des porteurs de projets a, d'ores et déjà, permis la création de 58 Start-up, 178 emplois. Du point de vue national, lors de la 24^{ème} édition du concours i-Lab, 4 start-up de DECA-BFC ont été lauréates.

En effet, outre l'accompagnement individualisé par un chargé d'affaires et un chef d'entreprises parrain, les start-upper bénéficient d'une incubation collective avec les ateliers de l'entrepreneuriat qui leur permettent de transformer leur projet scientifique/technologique innovant en projet d'entreprise et surtout d'évoluer vers la stature de chef d'entreprises. Bien plus, ils bénéficient d'une préparation intensive au concours i-Lab. Le réseau dont dispose DECA-BFC, y compris au niveau national, permet de mettre en relation les porteurs avec les principaux acteurs de l'innovation pour une optimisation de leur plan de financement et de leur croissance.

Dans le but de renforcer le flux de porteurs potentiels et de travailler en coordination étroite avec les dispositifs d'entrepreneuriat étudiant, un partenariat a été engagé avec l'ensemble desdits établissements par des conventions d'objectifs et de moyens. A ce titre, l'Université Bourgogne Franche-Comté a favorisé un certain nombre d'actions qui ont contribué à rendre le parcours des étudiants entrepreneurs de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région BFC cohérent, fluide et attractif.

Afin de poursuivre ce partenariat, il est acté la signature d'une convention pour l'année universitaire 2022-2023.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de régir l'ensemble des moyens mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs fixés par les deux parties.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

Par la présente convention, Université Bourgogne Franche-Comté et l'Association DECA-BFC ont défini les objectifs suivants :

- ✓ rechercher ensemble les meilleures voies de coordination au service de l'entrepreneuriat des étudiants et des jeunes diplômés,
- ✓ optimiser la sensibilisation des chercheurs d'Université Bourgogne Franche-Comté en étroite collaboration avec les projets de maturation gérés par la SATT SAYENS,
- ✓ définir le périmètre d'intervention de l'association DECA-BFC sur les phases de pré-incubation, en particulier pour les étudiants entrepreneurs, pour lesquels le statut national prévoit un double accompagnement, académique et extérieur,
- ✓ assurer la promotion des dispositifs de pré-accompagnement et d'accompagnement.

ARTICLE 3 : ACTIONS

Pour réaliser les objectifs énoncés ci-dessus, l'association DECA-BFC s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à :

- ✓ réaliser des revues de projet, en application de la convention avec SATT SAYENS – DECA-BFC pour intensifier le flux de projets issus de la recherche publique et optimiser le continuum d'accompagnement dans la création d'entreprises régionales innovantes à partir des projets de maturation scientifiquement issus des laboratoires de recherche d'Université Bourgogne Franche-Comté,

- ✓ optimiser les partenariats nécessaires avec les laboratoires de recherche du site BFC à travers des actions d'information à l'entrepreneuriat notamment en direction des doctorants recrutés par les écoles doctorales d'Université Bourgogne-Franche-Comté et postdocs d'Université Bourgogne Franche-Comté,
- ✓ participer à l'animation des séminaires de sensibilisation à l'entrepreneuriat et à l'innovation proposés aux doctorants par UBFC,
- ✓ convier le représentant du dispositif PEPITE aux comités de sélection et de suivi de DECA-BFC,
- ✓ proposer aux incubés, s'ils remplissent les conditions, le statut d'Etudiant Entrepreneur,
- ✓ repérer, avec les représentants du dispositif PEPITE, les projets qui sont en lien avec la recherche publique et portés par les Etudiants Entrepreneurs et leur proposer un accompagnement personnalisé en pré-incubation, en complément des formations et du coworking proposés au sein d'UBFC,
- ✓ rendre accessible aux étudiants entrepreneurs les ateliers de l'entrepreneuriat de DECA-BFC.

Par ailleurs, Université Bourgogne Franche-Comté s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à :

- ✓ convier DECA-BFC aux Comités de sélection des Etudiants Entrepreneurs organisés par le dispositif PEPITE,
- ✓ convier DECA-BFC à la journée de rencontre des structures régionales organisée par le dispositif PEPITE dans le cadre du BOOT CAMP,
- ✓ rendre accessible aux incubés les formations dispensées dans le cadre de PEPITE.
- ✓ convier DECA-BFC lors des revues de projets organisées avec les référents des axes I-SITE.

ARTICLE 4 : AIDE EN NATURE ET PARTICIPATION FINANCIERE

Des points réguliers seront mis en place entre Université Bourgogne Franche-Comté et DECA-BFC.

L'association DECA-BFC pourra disposer ponctuellement d'une salle pour les réunions sous réserve de disponibilité et après validation par Université Bourgogne Franche-Comté.

L'association DECA-BFC recevra également une contribution financière d'un montant total de 20 000 euros (vingt mille euros).

Cette contribution financière sera versée à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention, c'est-à-dire à compter de sa signature et de son approbation par le Conseil d'Administration d'Université Bourgogne Franche-Comté.

Un bilan des actions mises en œuvre par l'association DECA-BFC, incluant notamment une synthèse des actions de sensibilisation auprès des étudiants des établissements d'UBFC, devra parvenir à la Présidence d'Université Bourgogne Franche-Comté à l'expiration du terme de la convention. Etant donné la date initiale de signature, le bilan parviendra au plus tard au 31 juillet 2023.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif compétent.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet rétroactivement à la date du 1^{er} août 2022 et pour une durée d'un an.

Les parties conviennent que la présente convention peut être modifiée par avenant en raison d'évolutions qu'elles trouveraient nécessaires dans leur partenariat et dans les différentes actions qu'elles souhaitent mettre en place.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

L'association DECA-BFC s'engage à faire mention du concours financier d'Université Bourgogne Franche-Comté et apposer le logo type d'Université Bourgogne Franche-Comté sur tous supports de communication.

Chacune des parties se réserve le droit de communiquer sur les actions mises en place dans le cadre de cette convention avec l'utilisation du logo sous condition d'une consultation préalable par écrit de l'autre partie et de son accord.



Une réflexion sera engagée sur l'intégration dans le site internet d'Université Bourgogne Franche-Comté du dispositif de DECA-BFC.

Fait à Dijon,
(En deux exemplaires, un pour chaque partie)

Pour l'association DECA-BFC

Pour Université Bourgogne Franche-Comté

François ROCHE-BRUYN
Président

Dominique GREVEY
Président



Convention d'objectifs et de moyens entre l'Université de Bourgogne - Franche-Comté (UBFC)
et l'association DECA-BFC
Bilan des actions 2021-2022

Bilan chiffres clés rapport d'activité 2021

Depuis 2018

75 projets incubés

53 entreprises constituées

Plus de 170 emplois créés incluant les dirigeants

2021

154 actions de sensibilisation à des événements de sensibilisation à l'entrepreneuriat et à des actions individuelles et collectives

184 rendez-vous prospects

76 dossiers instruits

17 projets incubés :

- 4 issus de la recherche publique
- 12 liés à la recherche publique
- 1 issu de la recherche privée

Réaliser des revues de projet, en application de la convention avec SATT SAYENS – DECA-BFC pour intensifier le flux de projets issus de la recherche publique et optimiser le continuum d'accompagnement dans la création d'entreprises régionales innovantes à partir des projets de maturation scientifiquement issus des laboratoires de recherche d'Université Bourgogne Franche-Comté,

Organisation de revues de projets :

- 10/09/2021
- 14/01/2022
- 8/04/2022

Points réguliers entre les chargés d'affaires de DECA-BFC et les équipes de SAYENS pour optimiser le continuum d'accompagnement des incubés issus de la recherche.

<p>Optimiser les partenariats nécessaires avec les laboratoires de recherche du site BFC à travers des actions d'information à l'entrepreneuriat notamment en direction des doctorants recrutés par les écoles doctorales d'Université Bourgogne Franche-Comté et postdocs d'Université Bourgogne Franche-Comté,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion commune de rentrée des doctorants ICE le 27 octobre 2021 <p>Organisation d'un temps d'accueil conjoint UBFC – DECA-BFC de la nouvelle promotion Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs afin de mieux associer la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • DECA- BFC partenaire du DEEPTTECH TOUR du 14 avril 2022 <p>Évènement organisé par Bpifrance, la région Bourgogne-Franche-Comté, UBFC, à destination des chercheurs, doctorants et étudiants afin de les sensibiliser à l'entrepreneuriat. Plusieurs start-up incubées et post-incubées, des doctorant(e)s, des chercheurs ont participé aux tables-rondes et au démonstrateur : EKTAH, VIBISCUS, Cancell Therapeutics, SON, NOVASOL, WITTYM, FOXAR... Prospects et pré-incubés : Khouloud Sassi, Kevin Jaboviste, Valentin Reynaud.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre du jury de sélection des doctorants et post-doc du dispositif Itinéraire Chercheur Entrepreneur (ICE) le 8/06/2022. <p>Pour la session 2021-2022, des doctorants ont participé aux ateliers en fonction de leur disponibilité. Ils ont ainsi bénéficié des apports d'outils et de méthodes sur des thématiques clés de l'entrepreneuriat mais également ils ont rencontré des incubés et ont pu échanger sur la création de start-up et la stature du chef d'entreprise.</p>
<p>Participer à l'animation des séminaires de sensibilisation à l'entrepreneuriat et à l'innovation proposés aux doctorants par UBFC,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} expérimentation du module « lancement d'un start-up innovante avec DECA-BFC : fondamentaux et retours d'expérience » financé par la région Bourgogne-Franche-Comté, à destination des étudiants de 3^{ème} année de l'école doctorale SPIM et des post-doc avec un focus sur la filière hydrogène et énergies 13 et 14 décembre 2021. Il est composé de plusieurs briques : l'écosystème et ses acteurs, l'accès marché, les financements, le Business model et les ressources humaines. • Participation au jury de la Finale régionale du concours "Ma thèse en 180 secondes » le 24/03/2022. • Intervention de DECA-BFC à la table-ronde sur « l'employabilité et les carrières pendant et après le doctorat » <p>lors de l'évènement organisé par l'OCIM le 12 mai 2022 "l'Art de la rencontre", et dont la thématique a porté sur " Carrières doctorales et compétences plurielles : bénéfice de la rencontre avec des publics".</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la table-ronde "Carrière post-doctorat : l'entrepreneuriat » <p>le vendredi 17 juin sur le continuum d'accompagnement à destination des porteurs de projet qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat avec l'AER BFC, PÉPITE-BFC, Khoulood SASSI, Docteure en biochimie et biologie moléculaire UBFC ; Anthony DESIRÉE, Doctorant Inserm Itinéraire Chercheurs Entrepreneur, SAYENS ; Bpifrance .</p>
--	---

<p>Convier le représentant du dispositif PEPITE aux comités de sélection et de suivi de DECA-BFC</p> <p>Repérer, avec les représentants du dispositif PEPITE, les projets en lien avec la recherche publique parmi les Etudiants Entrepreneurs et leur proposer un accompagnement personnalisé en pré-incubation, en complément des formations et du coworking proposés au sein d'UBFC,</p>	<p>La représentante de PEPITE a été conviée aux comités de sélection de DECA-BFC des 30/09/2021 – 15/11/2021 – 2/12/2021 – 7/03/2022 – 23/05/2022 et 5/07/2022 et aux comités de suivi des 13/01/2022 - 15/03/2022.</p> <p>PARTICIPATION DECA-BFC AUX JURYS ET COMITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre des comités d'engagement PEPITE qui se sont déroulés les 11/09/2021, 15/10/2021, 25/11/2021, 25/01/2022 et le 27/01/2022 ; des étudiants des établissements d'enseignement supérieur de la Bourgogne-Franche-Comté ont présenté leurs projets en vue de l'obtention du statut national étudiant entrepreneur. Dans ce cadre, DECA-BFC, avec les représentants de PEPITE, ont identifié des porteurs de projets en lien avec la recherche publique parmi les étudiants entrepreneurs ; DECA-BFC leur a proposé un accompagnement personnalisé en pré-incubation et les a invités à participer aux ateliers de l'entrepreneuriat de DECA-BFC. • Concours PEPITE régional 2022 <p>Membre du jury du comité de sélection le 30/06/2022 : 17 projets portés par des étudiants des établissements d'enseignement supérieur de la Bourgogne Franche-Comté ont été présentés. Les porteurs des projets Lift'up, Octopus, Connect'tools, Smart Medical Assistant, EpoC sont en pré-incubation. Le projet Lift'up est incubé depuis le comité de sélection du 5 juillet 2022.</p> <p>SENSIBILISATION/ANIMATION À L'ENTREPRENEURIAT ET COACH</p> <p>BOOTCAMP de Pépité le 13/05/2022 - intervention de DECA-BFC et rencontres/échanges avec les étudiants entrepreneurs 2021-2022 sur leurs projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Université de Franche-Comté : <p>UFR ST et SLHS</p>
---	--

	<p>Intervention de DECA-BFC auprès d'une trentaine d'étudiants le 15/02 avec le groupe ST, le 1er/03 avec le groupe SLHS ; debriefing le 08/03 à l'UFR SLHS (gr SLHS) et à l'UFR ST (Gr ST).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Université de Bourgogne : <p>Master 2 « Smart City et gouvernance de la donnée » Intervention à l'UE4 « Économie de la Smart city » du Master 2 « Smart City et gouvernance de la donnée » le 5/05/2022 sous l'égide de Philippe Desbrières, professeur de Sciences de Gestion, Directeur de l'ED DGEP - COMUE UBFC ; la journée était organisée en deux temps. La matinée était dédiée aux présentations des organismes agissant dans l'accompagnement à la création d'entreprises innovantes (Sayens, les Docks Numériques) et l'après-midi présentation/échanges sur les projets des alternants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Licence pro TSI de l'IUT Chalon/Saône Interventions en direction des 35 étudiants en licence pro TSI de l'IUT Chalon/Saône dans le cadre du module dédié à la création d'entreprise le 18/02/2022 sur la thématique accompagnement à l'entrepreneuriat et l'accès au marché. • Intervention d'un chargé d'affaire de DECA-BFC à l'atelier d'Entreprendre et innover le 1^{er} juin 2022. <p>Cet atelier est proposé aux doctorants, post-doctorants et jeunes chercheurs qui ont une idée ou un projet de création d'activité fondée sur leur recherche, ou envisagent cette option comme une possible voie de valorisation, de collaboration ou d'insertion professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation au module "Veille et idée d'entreprendre - Initiation à l'entrepreneuriat innovant" en direction des étudiants apprentis de 3^{ème} année. Ce module a été animé par PEPITE. DECA-BFC est intervenu lors de la 4^{ème} séance orientée sur le pitch des projets des équipes. Des échanges sur le rôle de l'incubateur et l'écosystème de l'entrepreneuriat ont eu lieu avec les étudiants. • Coach et membre du jury à la 3^{ème} édition du concours d'entrepreneuriat étudiant Créa'tech sous l'égide de Marion Roig, enseignante à l'IUT du Creusot, projet financé par l'UBFC dans le cadre de l'AAP « Approche pédagogique innovante » pour répondre aux questions des équipes d'étudiants du site universitaire du Creusot et leur apporter un regard critique, extérieur et objectif sur leur projet entrepreneurial. 22 équipes ont participé à la Finale Créa'tech qui s'est déroulée le 4/04/2022. DECA-BFC a accompagné une équipe sur plusieurs rendez-vous.
Rendre accessible aux étudiants entrepreneurs	Les étudiants entrepreneurs sont destinataires du programme des ateliers de l'entrepreneuriat et sont invités à y participer dans le cadre de la pré-incubation.

les ateliers de l'entrepreneuriat DECA-BFC.	Pour information : Les 6 e 12 décembre 2021, DECA-BFC a organisé deux ateliers supplémentaires portant sur l'étude de marché et le marketing et le Business Model animé par les chargés d'affaires de DECA-BFC proposés aux doctorants du dispositifs Itinéraire Chercheur Entrepreneur, financement par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ces activités d'accompagnement ont pour objectif de contribuer à la maturation des notions inculquées lors des deux premières années de formation.
---	--

Pour rappel Concours i-Lab

DECA-BFC a mis en place une préparation au concours sous forme :

- de sessions individuelles pour travailler spécifiquement les aspects liés à la technologie, la stratégie d'accès au marché, les problématiques juridiques et RH et les finances ;
- d'un accompagnement à la rédaction des dossiers et à la préparation aux pitches de présentation.

Cinq candidats potentiels ont été accompagnés : Gaël Matten de Vibiscus Louis-Oscar Morel et Nathan Vinçon UMMON HEALTH, Naïm KHAN et Xavier Boidevezy EKTAH , Rudolph Bierent et WILLY Le Prince RUBY, Jean-Patrick Corso CLYHNN.

4 lauréats 2022

Gaël Matten de Vibiscus

Louis-Oscar Morel et Nathan Vinçon d'UMMON HEALTH,

Naïm KHAN et Xavier Boidevezy EKTAH

Sergio Lescano, AMAROB, post-incubé